

INFORMATION AUX SALARIÉS
MSA BEAUCOEUR DE LOIRE

Crédit  Mutuel
Epargne Salariale



RAPPEL SUR LE FONCTIONNEMENT DE L'ÉPARGNE SALARIALE



L'épargne Entreprise

**Plan Epargne
Inter-entreprises**

PEI

5 ans



**Plan Epargne Retraite
Entreprise Collectif
Inter-entreprises**

PERECOLI

Retraite

2 solutions en 1

pour se constituer,
avec l'aide de votre
entreprise, une
épargne
défiscalisée.

Le principe

FLUX D'ALIMENTATION

INTERESSEMENT

VERSEMENTS
VOLONTAIRES

PLAN D'EPARGNE

PEI

13 cas de déblocage anticipés

PERECOLI

8 cas de déblocage anticipés

Solution d'épargne
à 5 ans

Capital

Solution d'épargne
Retraite

Capital

Rente

EPARGNANT

- Versements libres et facultatifs
- PERECOLI : versements déductibles ou non déductibles

ENTREPRISE

- Modulable chaque année

- Cas de déblocage anticipés
- Arbitrages entre FCPE
- Choix du mode de gestion

- Echéance
- Epargne disponible

Le Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise Collectif Interentreprises



Alimentation du PERECOLI : Epargnants

- **2 typologies de versements volontaires :**
 - Les **versements volontaires déductibles** du revenu imposable
 - Les **versements volontaires non déductibles** du revenu imposable
- Le choix est réalisé à chaque versement. Il est irrévocable
- A défaut de choix , le versement volontaire est déductible



L'INTÉRESSEMENT

Impact fiscal si placement ou paiement

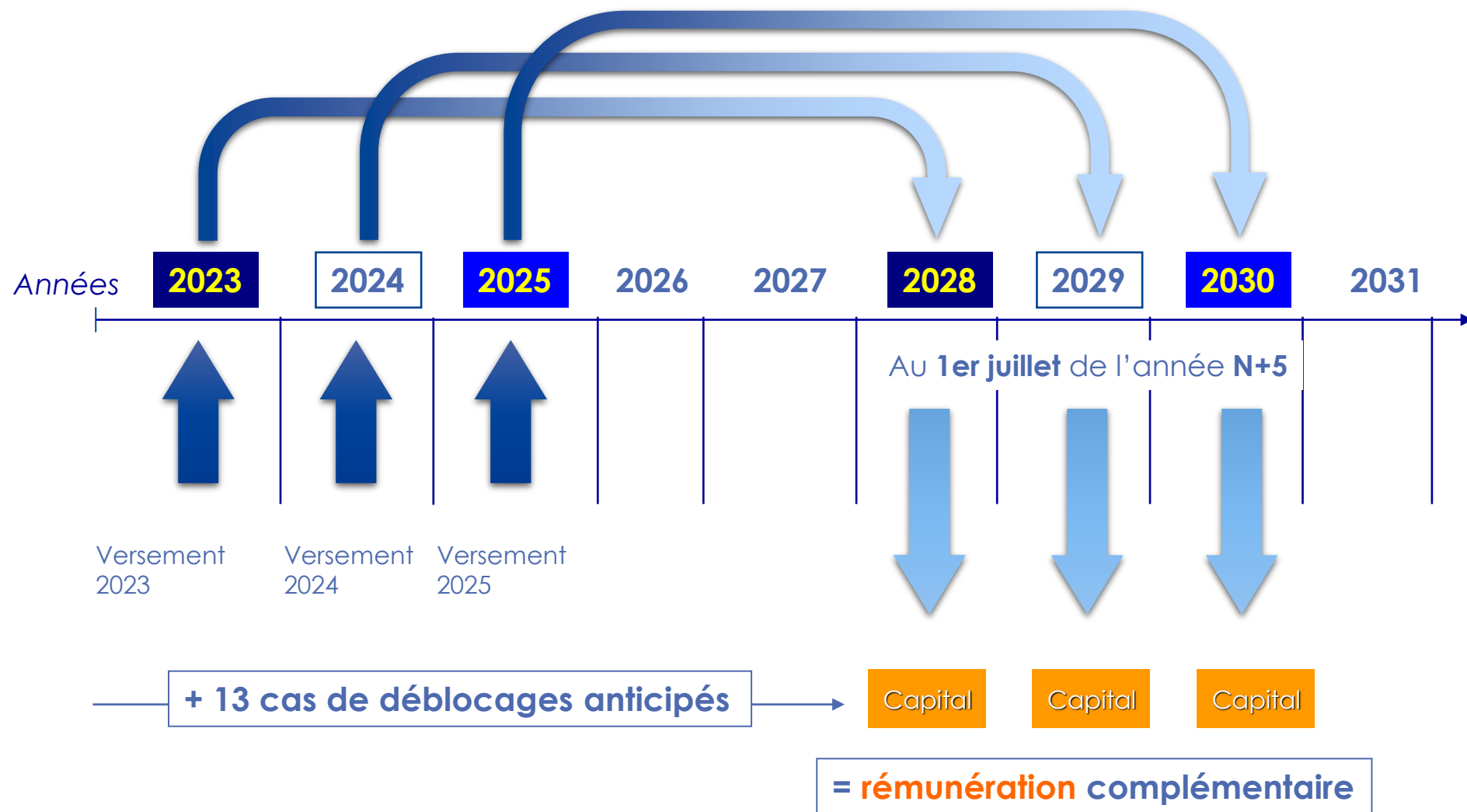
	Intéressement perçu directement	Intéressement investi dans le PEI/PERECOLI
Votre Intéressement brut	1 000 €	1 000 €
Charges salariales	Exonération	Exonération
CSG/CRDS	- 97 €	- 97 €
Impôt sur le revenu	- 99 €	Exonération
Sommes perçues	804 €	903 €

Hypothèses retenues : CSG CRDS 9,7% et tranche marginale d'imposition moyenne de 11%



ZOOM SUR LE PLAN D'EPARGNE ENTREPRISE

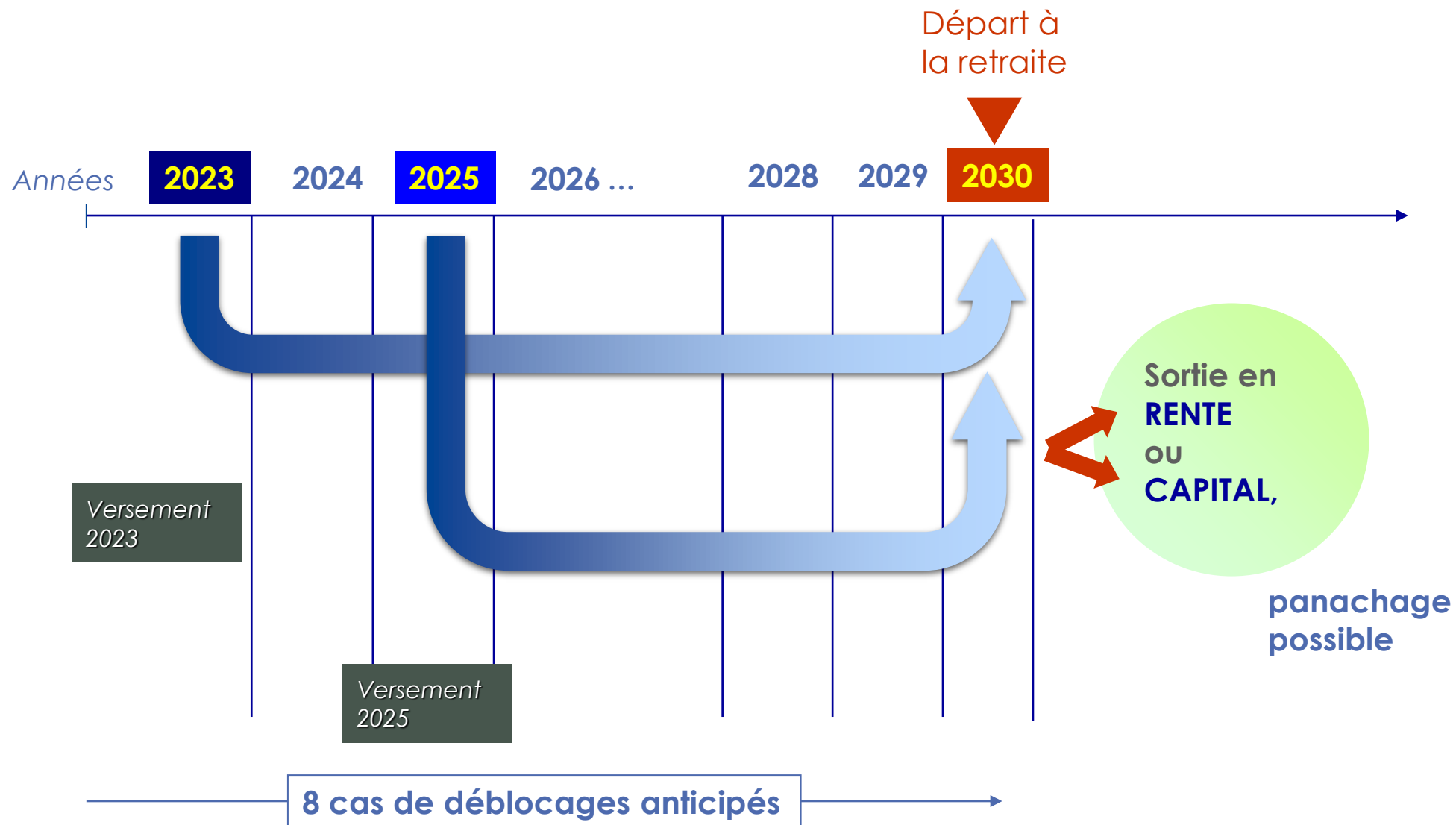
PEI : une rémunération dynamique





ZOOM SUR LE PLAN D'EPARGNE ENTREPRISE RETRAITE COLLECTIF

PERECOLI : plan à terme fixe



Comment disposer de son épargne

Les cas de déblocage anticipé	PEI	PERECOLI
Acquisition, construction de votre résidence principale	•	•
Agrandissement de votre résidence principale	•	
Mariage, divorce, séparation, conclusion ou dissolution d'un PACS	•	
Naissance ou adoption du 3 ^{ème} enfant et des suivants, dès lors que le foyer compte déjà 2 enfants à charge	•	
Création ou reprise d'une entreprise	•	
Cessation du contrat de travail	•	
Invalidité	•	•
Situation de surendettement du salarié	•	•
Décès du salarié, du conjoint ou de la personne liée au PACS	•	•
Expiration des droits à l'assurance chômage du bénéficiaire ou cessation du mandat social pendant au moins 2 ans sans activité		•
Cessation d'activité non salariée suite à une liquidation judiciaire		•
Violences conjugales	•	
Acquisition d'un véhicule propre	•	
Rénovation énergétique de la résidence principale	•	
Activité de proche aidant	•	

Pour disposer immédiatement de son épargne sans la débloquer

- Une avance jusqu'à 80% de l'épargne PEI indisponible
- Conserver les avantages liés à l'épargne salariale (fiscalité, rendement, abondement...)
- Prêt in fine : vous ne payez que les intérêts et à l'échéance, vous rembourserez le capital

Une épargne dans un cadre fiscal avantageux

Fiscalité en sortie du PEI / PERECOLI



EPARGNANT

PEI

Versements Volontaires, Intéressement,
Participation, Abondement

CAPITAL

- **Capital** : Exonéré d'impôt sur le revenu
- **Plus-values** : Prélèvements sociaux de 17,2 %

PERECOLI

COMPARTIMENT 1

Versement Volontaires de l'épargnant
Déductibles ou non-déductibles

CAPITAL

et/ou

RENTE

**Versements
déductibles**

- **Capital** : Impôt sur le revenu
- **Plus-values** : Flat tax 30 %

Rente Viagère à Titre Gratuit :

- Rente totalement imposable à l'impôt sur le revenu après abattement de 10 %

**Versements
non-
déductibles**

- **Capital** : Exonéré d'impôt sur le revenu
- **Plus-values** : Flat tax 30 %

Rente Viagère à Titre Onéreux :

- Rente partiellement imposable à l'impôt sur le revenu en fonction de l'âge du bénéficiaire (*)

COMPARTIMENT 2

Intéressement, Participation, Abondement, CET
et ancien PERCO

CAPITAL

et/ou

RENTE

- **Capital** : Exonéré d'impôt sur le revenu
- **Plus-values** : Prélèvements sociaux de 17,2 %

Rente viagère à titre Onéreux :

- Rente partiellement imposable à l'impôt sur le revenu en fonction de l'âge du bénéficiaire (*)



LA GESTION FINANCIERE

Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE)



Votre épargne est investie sur des supports de placement appelés **FCPE**.

Un FCPE est comparable à une «copropriété» gérée par le **Crédit Mutuel**.

Lorsque vous épargnez dans votre Plan d'Epargne (PEI) et dans votre Plan d'Epargne Retraite Collectif (PERECOLI), vous achetez donc des parts de ces « copropriétés ».

La Gestion Financière

➤ 2 types de gestion au choix :

Gestion **LIBRE** (PEI/PERECOLI)



Gestion **PILOTEE** (PERECOLI)

LES PRINCIPES APPLIQUES

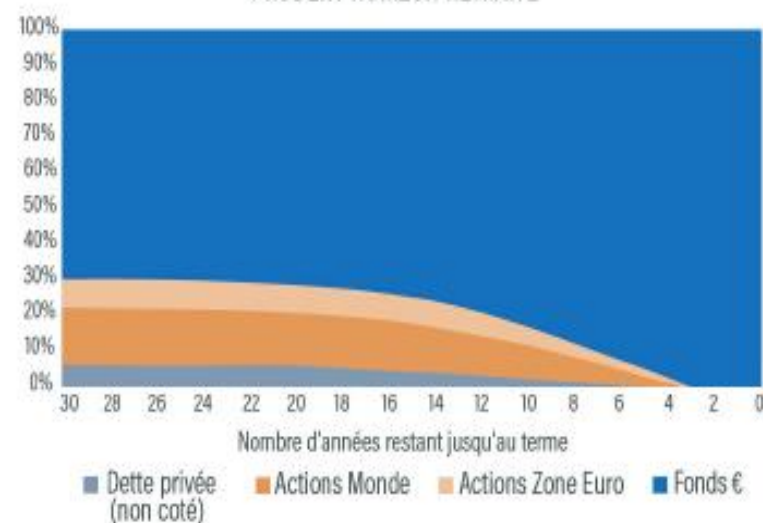
Gestion adaptée à un objectif long terme
Souplesse du mécanisme : option individuelle

CARACTERISTIQUES

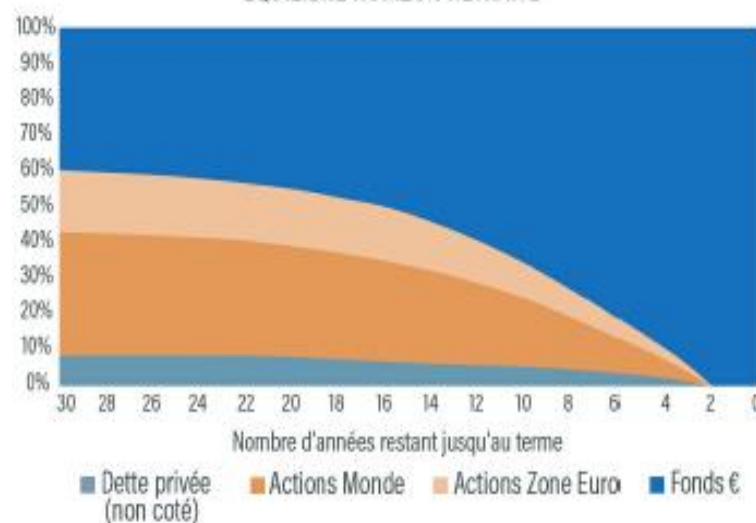
Investissements réalisés selon la durée probable du placement
Sécurisation de l'épargne à l'approche de la retraite

Gestion **PILOTEE** (PERECOLI)

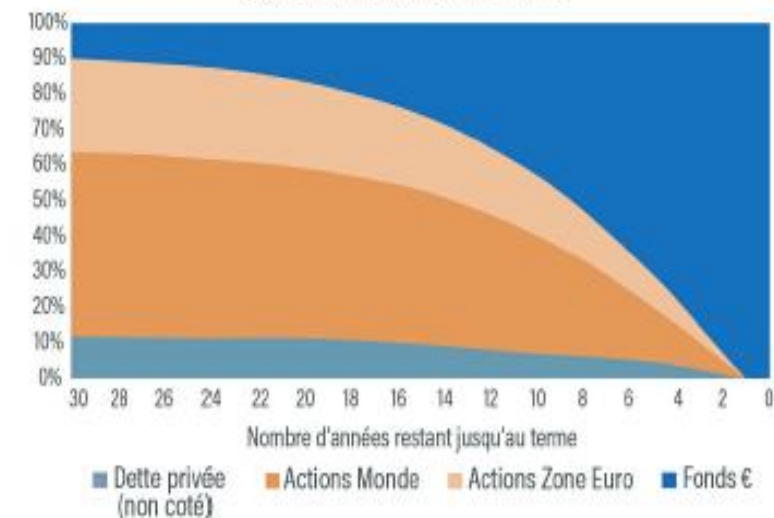
PRUDENT HORIZON RETRAITE



ÉQUILIBRE HORIZON RETRAITE

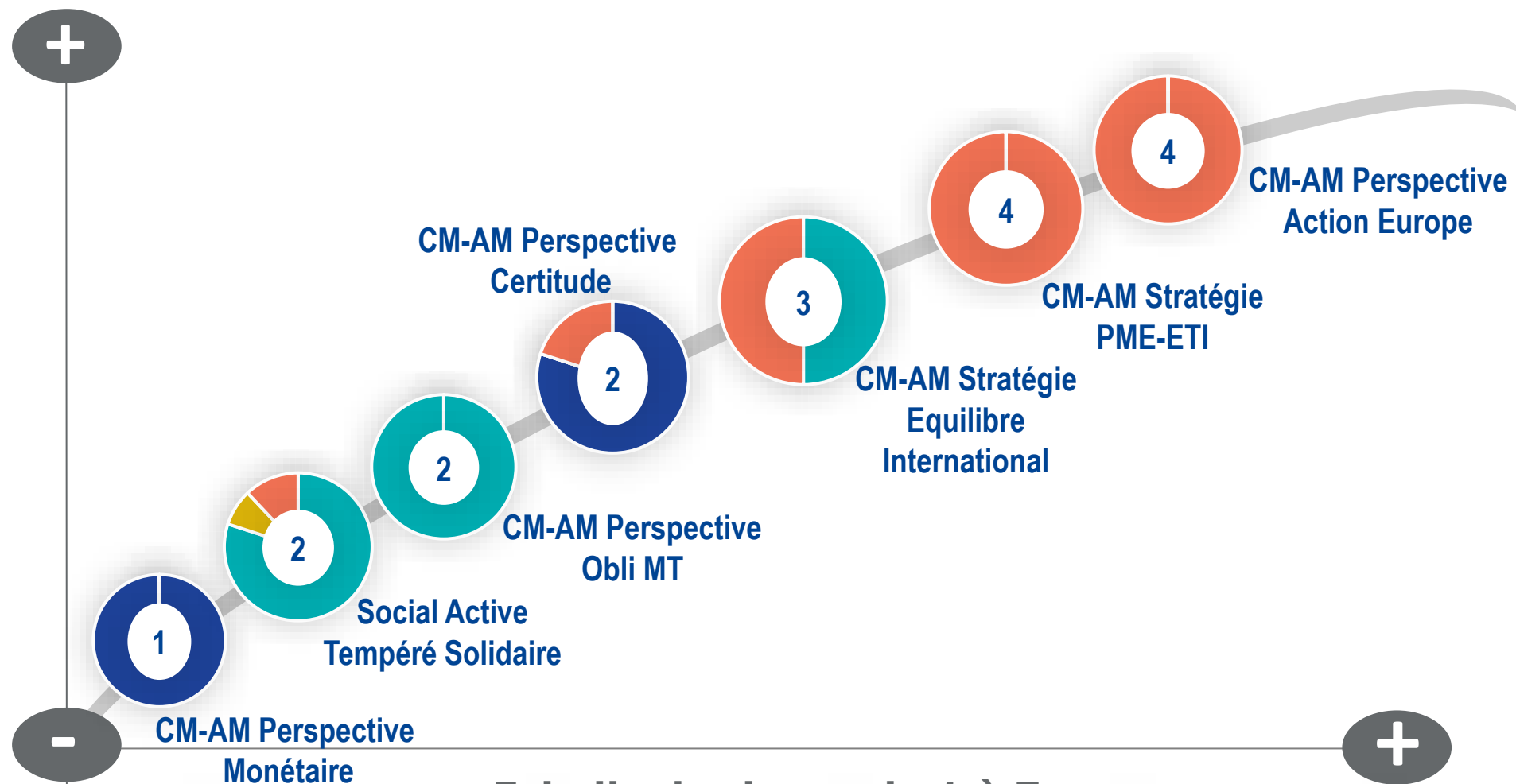


DYNAMIQUE HORIZON RETRAITE



Profils	Performances 2024			
	Horizon 30 ans	Horizon 20 ans	Horizon 10 ans	Horizon 5 ans
Prudent Horizon Retraite	5,93 %	5,51 %	3,95 %	2,87 %
Équilibré Horizon Retraite	11,72 %	10,88 %	7,53 %	4,55 %
Dynamique Horizon Retraite	18,07 %	16,84 %	11,96 %	7,12 %

Gamme de fonds PEI et PERECOLI



Echelle de risque de 1 à 7

CM-AM PERSPECTIVE MONETAIRE B P



Pays d'enregistrement:  FR

CHIFFRES CLÉS

Valeur liquidative : 120,20€

Actif sous gestion : 583,19M€

INDICATEUR SYNTHÉTIQUE DE RISQUE



HORIZON DE PLACEMENT

Supérieur à 7 jours

CARACTÉRISTIQUES

Forme juridique : FCPE FIA

Catégorie commerciale : Fonds Monétaire

Date de création : 30/03/2007

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Le compartiment nourricier CM-AM PERSPECTIVE MONETAIRE B a un objectif de gestion similaire à celui de l'OPCVM maître CM-AM CASH ISR, part « ES », à savoir la recherche d'une performance nette de frais égale à celle de son indicateur de référence l'€STR Capitalisé, diminué des frais de gestion réels applicables à cette catégorie de part, sur la durée de placement recommandée, et dans le respect des exigences du label français ISR. En cas de taux particulièrement bas, négatifs ou volatils, la valeur liquidative du fonds peut être amenée à baisser de manière structurelle, ce qui pourrait impacter négativement la performance de votre fonds et compromettrait l'objectif de gestion lié à la préservation du capital.

PERFORMANCES NETTES

Les chiffres cités ont trait aux années écoulées, et les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Ces performances ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

Cumulées	1 mois	3 mois	6 mois	Année en cours	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Fonds	0,22%	0,76%	1,64%	0,48%	3,70%	8,08%	7,14%	6,44%
Référence	0,21%	0,74%	1,60%	0,46%	3,58%	7,78%	6,62%	4,90%
Annualisées						3 ans	5 ans	10 ans
Fonds						2,62%	1,39%	0,63%
Référence						2,53%	1,29%	0,48%

SOCIAL ACTIVE TEMPERE SOLIDAIRE

Fonds Mixtes

Synthèse mensuelle de gestion au 28 février 2025

1

PERFORMANCES

OPC REVENUS RÉINVESTIS

Source Interne et/ou SIX

COMITÉ
INTERSYNDICAL
DE L'ÉPARGNE
SALARIALE



PÉRIODE GLISSANTE*	YTD**	1 mois*	3 mois*	6 mois*	1 an*	3 ans*	5 ans*	10 ans*
OPC	2,80%	1,11%	2,89%	3,46%	6,09%	6,88%	11,12%	11,71%

	2024	2023	2022	2021	2020
OPC	3,53%	8,90%	-11,96%	4,07%	3,18%

Performances nettes de frais.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

CM-AM PERSPECTIVE OBLI MT A P



Pays d'enregistrement:  FR

CHIFFRES CLÉS

Valeur liquidative : 135,56€

Actif sous gestion : 287,72M€

INDICATEUR

SYNTHÉTIQUE DE RISQUE



HORIZON DE PLACEMENT



CARACTÉRISTIQUES

Forme juridique : FCPE FIA

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Le compartiment nourricier CM-AM PERSPECTIVE OBLI MT A a un objectif de gestion similaire à celui de l'OPCmaître CM-AM OBLI MOYEN TERME, part « RC », à savoir la recherche d'une performance nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence BLOOMBERG EURO AGGREGATE 3-5 ans, en affichant une exposition au risque de taux proche de celle de l'indice, diminué des frais de gestion réels propres au nourricier, sur la durée de placement recommandée. Le type de gestion du FCPE nourricier s'apprécie ainsi au travers de celle de l'OPCVM maître. L'indice est retenu en cours de clôture et exprimé en euro, coupons réinvestis.

PERFORMANCES NETTES

Les chiffres cités ont trait aux années écoulées, et les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Ces performances ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

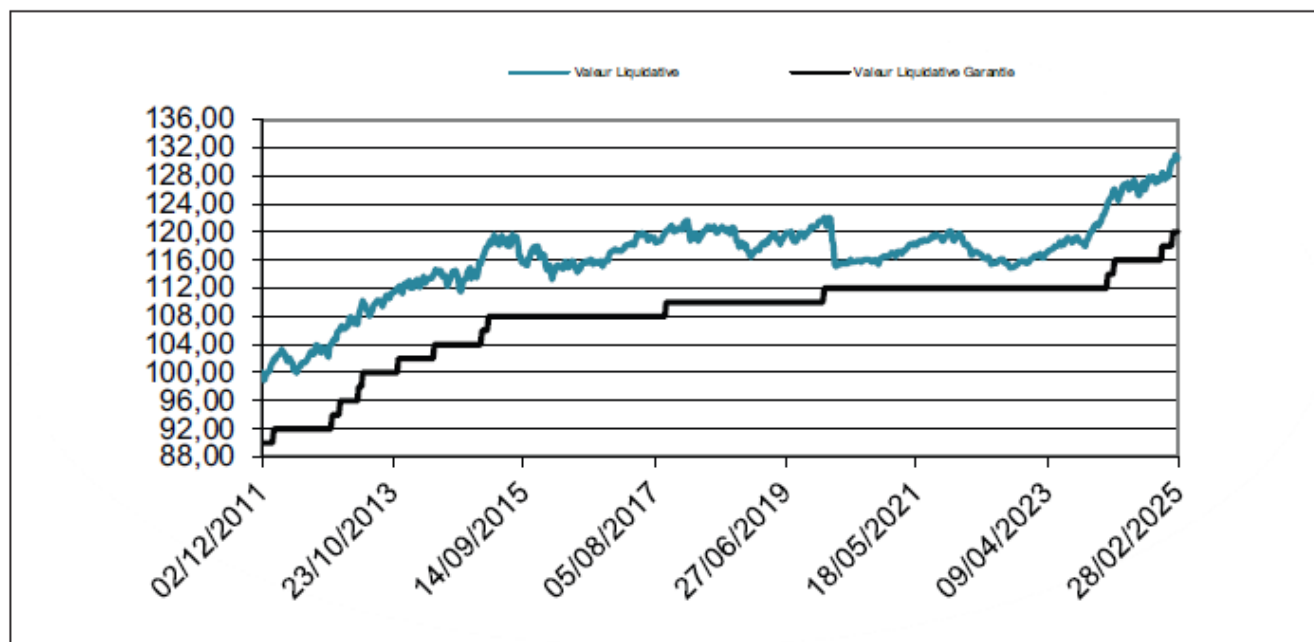
Cumulées	1 mois	3 mois	6 mois	Année en cours	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Fonds	0,58%	0,31%	2,13%	0,81%	4,74%	0,29%	-1,98%	1,07%
Référence	0,65%	0,51%	2,42%	0,82%	5,32%	0,77%	-1,45%	3,34%
Annualisées						3 ans	5 ans	10 ans
Fonds						0,10%	-0,40%	0,11%
Référence						0,26%	-0,29%	0,33%

CM-AM PERSPECTIVE CERTITUDE

FONDS MIXTES

Code AMF : 990000106609

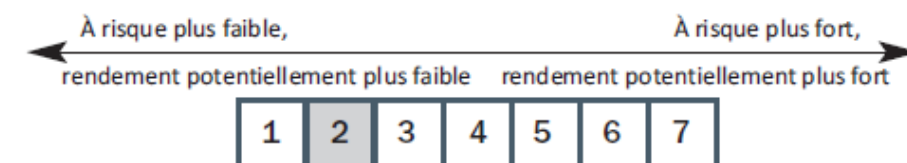
PERFORMANCES



(Période glissante)*	YTD**	3 mois*	6 mois*	1 an*	3 ans*	5 ans*	10 ans*
OPC	2,13%	2,53%	2,81%	5,04%	11,21%	10,06%	11,02%

CARACTÉRISTIQUES

Profil de risque et de rendement



Orientation de gestion

L'objectif de gestion du FCPE est, pour les salariés, quelle que soit la date de souscription ou de rachat de leurs parts :

- d'offrir une participation partielle à l'évolution de deux catégories d'actifs, risqués et non risqués, grâce à une gestion dynamique et quotidienne d'un panier d'OPCVM exposés en actions ou en instruments de taux, et dont l'allocation est gérée activement.

- d'assurer une protection partielle du capital à chaque valeur liquidative, hors commission de souscription. Protection partielle du capital : Le garant s'engage à une protection partielle du capital à chaque valeur liquidative. Au départ, pour une valeur liquidative initiale de 100 euros, la protection sera à hauteur de 90 euros par part. Garantie de performance : Chaque fois que la valeur liquidative franchira un palier de 2 euros (niveaux de 102 €, 104 €, 106 €, etc.), le plancher de garantie sera relevé de 2 euros (respectivement 92 €, 94 €, 96 €, etc.) Période de protection : période allant de la valeur liquidative établie le vendredi 01/04/2011 à celle du vendredi 04/04/2031 incluse.

CM-AM STRATEGIE EQUILIBRE INTERNATIONAL A



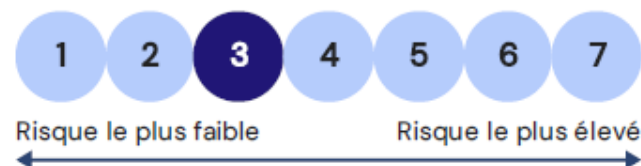
Pays d'enregistrement:  FR

CHIFFRES CLÉS

Valeur liquidative : 12,19€

Actif sous gestion : 162,45M€

INDICATEUR SYNTHÉTIQUE DE RISQUE



HORIZON DE PLACEMENT



CARACTÉRISTIQUES

Forme juridique : FCPE FIA

Catégorie commerciale : Fonds Mixtes

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Le FCPE CM-AM STRATEGIE EQUILIBRE INTERNATIONAL a un objectif de gestion similaire à celui du fonds maître CM-AM EQUILIBRE INTERNATIONAL, part RC, à savoir la recherche d'une performance nette des frais liée à l'évolution des marchés actions et de taux internationaux, sur la durée de placement recommandée. Cette forme de stratégie de gestion pour laquelle le gérant a une latitude dans l'allocation d'actifs ne requiert pas d'indicateur de référence. Toutefois, la performance du FCPE pourra être rapprochée de celle de rapprochée de celle de l'indicateur de comparaison et d'appréciation a posteriori composé de 50 % BLOOMBERG EURO AGGREGATE TREASURY 5-7 ans + 25 % S&P 500 + 16 % Stoxx 600 Tr + 6 % MSCI EM + 3 % Nikkei 225.

PERFORMANCES NETTES

Les chiffres cités ont trait aux années écoulées, et les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Ces performances ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

Cumulées	1 mois	3 mois	6 mois	Année en cours	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Fonds	0,33%	1,88%	5,62%	2,52%	11,23%	10,24%	18,72%	-
Indice	0,58%	1,78%	5,79%	2,34%	11,41%	17,74%	38,30%	-
Annualisées						3 ans	5 ans	10 ans
Fonds						3,30%	3,49%	-
Indice						5,59%	6,69%	-

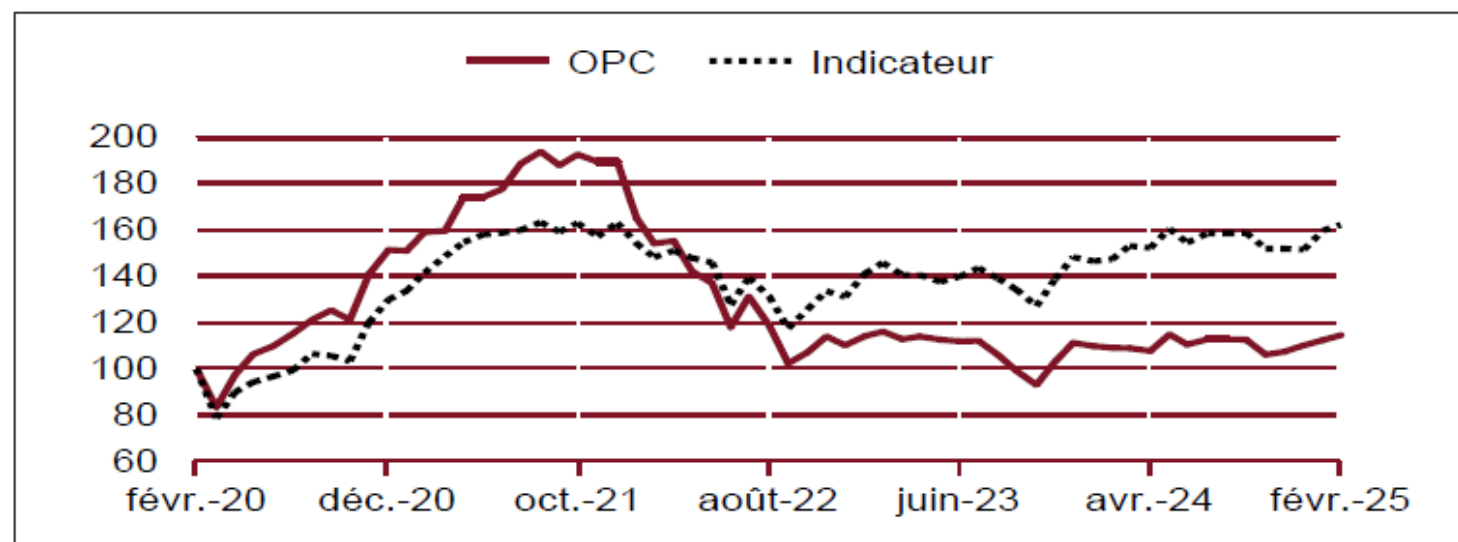
CM-AM STRATEGIE PME-ETI

FONDS ACTIONS EUROPE

PERFORMANCES (source interne et/ou SIX)

OPC revenus réinvestis

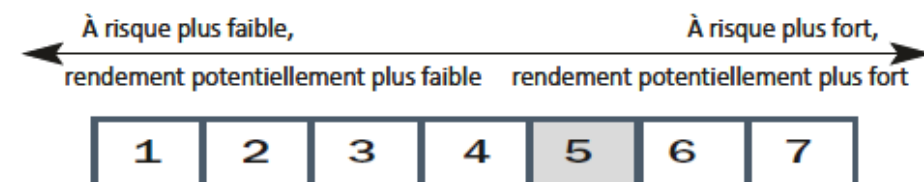
Indicateur revenus réinvestis



(Période glissante)*	YTD**	3 mois*	6 mois*	1 an*	3 ans*	5 ans*	10 ans*
OPC	4,07%	6,83%	1,70%	5,09%	-25,76%	14,48%	-
Indicateur	7,06%	6,80%	2,38%	10,11%	9,48%	62,36%	-

CARACTÉRISTIQUES

Profil de risque et de rendement



Risques importants non pris en compte par l'indicateur :

Risque de liquidités

Orientation de gestion

Ce FCPE est géré activement et de manière discrétionnaire. Il a pour objectif de chercher à profiter, à travers une sélection d'OPC, des opportunités offertes par l'univers des Petites et Moyennes Entreprises (PME) et des Entreprises cotées de Taille Intermédiaire (ETI) de l'Union Européenne, diminué des frais de gestion réels, sur la durée de placement recommandée. Cette forme de stratégie de gestion pour laquelle le gérant a une latitude dans l'allocation d'actifs ne requiert pas d'indicateur de référence. Toutefois, la performance du FCPE pourra être rapprochée de celle d'un indicateur de comparaison et d'appréciation a posteriori MSCI EUROPE (ex UK Small Cap Index).

Caractéristiques de l'OPC

Indicateur de comparaison : MSCI Europe ex-UK Small Cap Index

CM-AM PERSPECTIVE ACTIONS EUROPE A C



Pays d'enregistrement:  FR

CHIFFRES CLÉS

Valeur liquidative : 189,43€

Actif sous gestion : 103,20M€

INDICATEUR SYNTHÉTIQUE DE RISQUE



HORIZON DE PLACEMENT



CARACTÉRISTIQUES

Forme juridique : FCPE FIA

Catégorie commerciale : Fonds Actions Europe

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Le compartiment nourricier CM-AM PERSPECTIVE ACTIONS EUROPE A a un objectif de gestion similaire à celui de l'OPCVM maître CM-AM EURO EQUITIES, part « RC », à savoir la recherche d'une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence Euro Stoxx 50, diminué des frais de gestion réels sur la durée de placement recommandée, en respectant un filtre qualitatif extra-financier selon la politique mise en oeuvre par Crédit Mutuel Asset Management et dans le respect des exigences du label français ISR. Le type de gestion de l'OPCVM nourricier s'apprécie ainsi au travers de celle de l'OPCVM maître. L'indice est retenu en cours de clôture et exprimé en euro, dividendes réinvestis.

PERFORMANCES NETTES

Les chiffres cités ont trait aux années écoulées, et les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Ces performances ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

Cumulées	1 mois	3 mois	6 mois	Année en cours	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Fonds	2,10%	10,16%	7,57%	9,42%	11,18%	26,83%	46,41%	55,91%
Référence	3,45%	14,00%	10,78%	11,83%	14,82%	50,16%	84,02%	94,42%
Annualisées						3 ans	5 ans	10 ans
Fonds						8,24%	7,91%	4,54%
Référence						14,50%	12,96%	6,87%



COMMENT COMMUNIQUER AVEC CRÉDIT MUTUEL EPARGNE SALARIALE

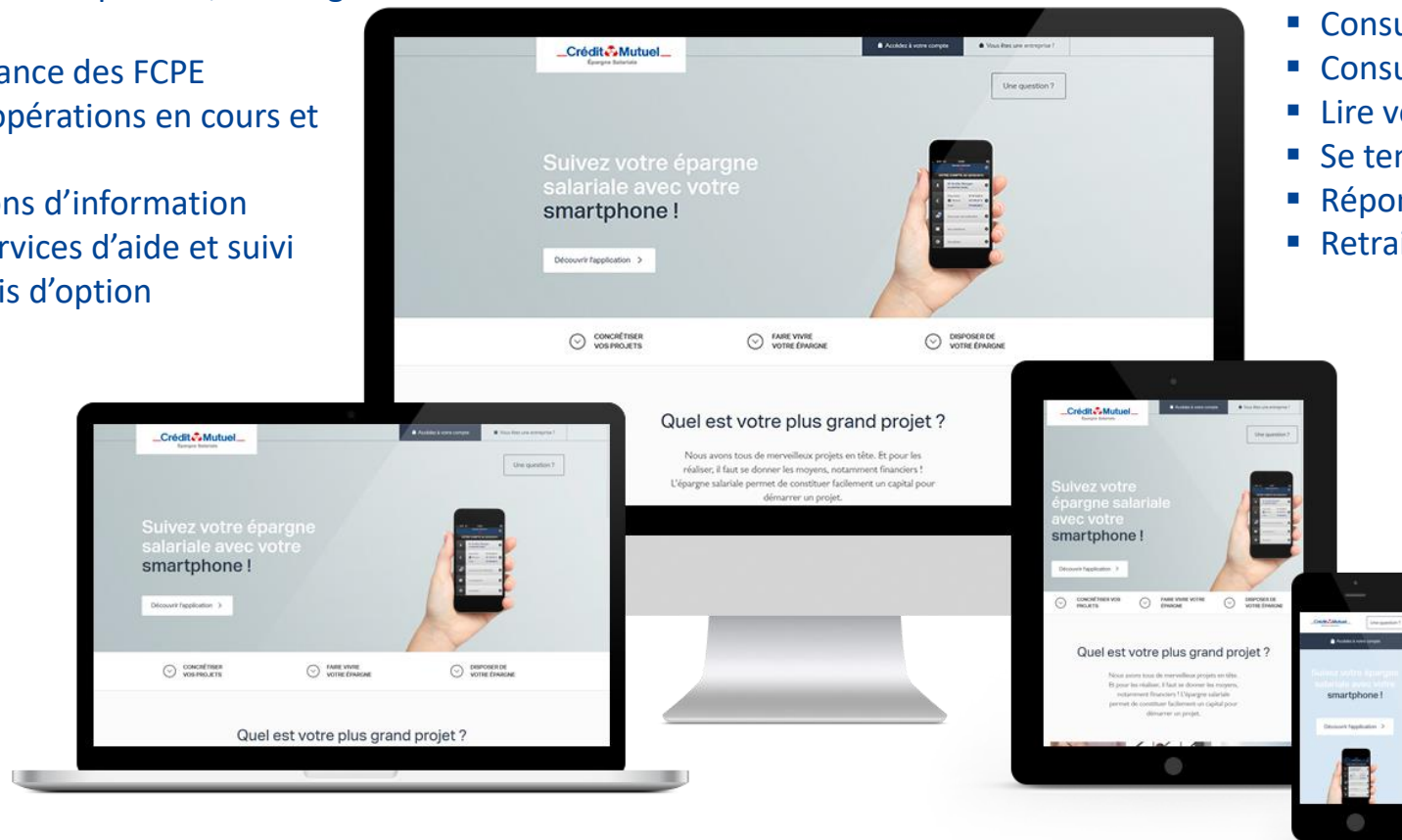
Internet : un pilotage simple, rapide et sûr

✓ Réaliser toutes vos opérations en ligne en quelques clics :

- Versement, retrait du disponible, arbitrage (gratuit)
- Calcul de performance des FCPE
- Consultation des opérations en cours et traitées
- Lire vos notifications d'information
- Paramétrer vos services d'aide et suivi
- Répondre à ses avis d'option
- Retrait anticipé

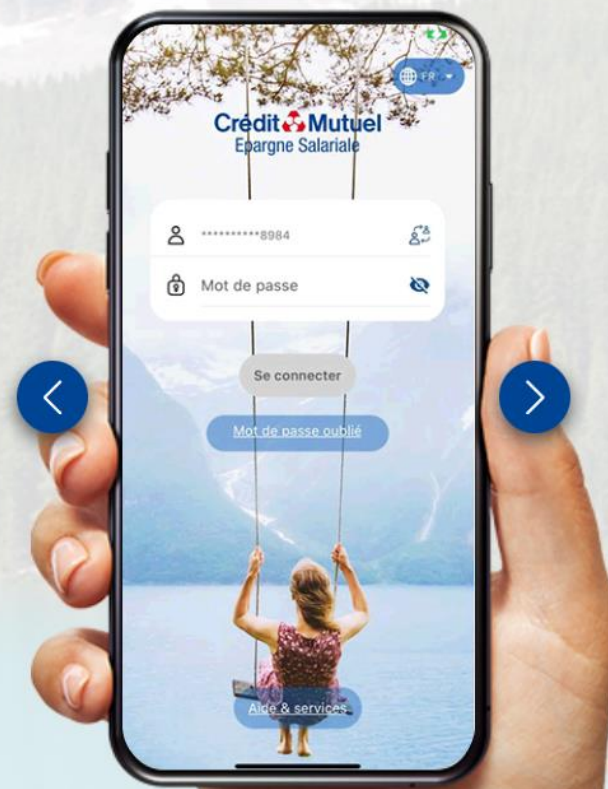
✓ Technologie web responsive :

- Versement, retrait du disponible, arbitrage (gratuit)
- Consulter les performances des FCPE
- Consultation des opérations en cours et traitées
- Lire vos notifications d'information
- Se tenir informé des cas de déblocages
- Répondre à ses avis d'option
- Retrait anticipé



Notre nouvelle application mobile est disponible !

Découvrir l'application →



🍏 Télécharger dans
l'App Store

🌈 DISPONIBLE SUR
Google Play





Choisissez le type d'opération que vous souhaitez réaliser

Votre épargne disponible
Évaluation : 1 661,70 €

☐

Votre épargne bloquée et votre épargne retraite
Évaluation : 8 622,05 €

☐

i Comment retirer mon épargne ?

Retrait de l'épargne disponible
Votre épargne, arrivée à échéance, est considérée comme disponible, c'est-à-dire qu'elle peut être perçue sans conditions particulières.

Retrait de l'épargne bloquée
Votre épargne dite bloquée, nécessite un motif de déblocage prévu par la loi. Notez que le montant que vous récupérerez dépend du motif de déblocage invoqué et de la date du fait générateur. [En savoir plus](#)



Placer sur le plan d'épargne retraite - Gestion libre

Choisissez ce placement pour vous constituer un complément de retraite (épargne bloquée jusqu'à votre départ à la retraite).

Montant versé 0,00 € —

Nom du support	Niveau de risque	Durée de placement recommandée	Montant à verser
<u>CMCIC FERTILE MONETAIRE..</u> Performances sur : 1 mois -0,04 % 1 an -0,55 % 5 ans -1,49 %	1/7	7 jours	0,00 € En savoir plus
<u>CMCIC FERTILE OBLIG</u> Performances sur : 1 mois 0,25 % 1 an 1,84 % 5 ans 2,72 %	2/7	Supérieure à 3 ans	0,00 € En savoir plus
<u>CMCIC FERTILE TEMPERE</u> Performances sur : 1 mois -0,12 % 1 an 0,33 % 5 ans 2,94 %	3/7	Supérieure à 3 ans	0,00 € En savoir plus

Vous souhaitez percevoir votre épargne ?

L'épargne salariale est légalement bloquée, au minimum 5 ans.

Cependant, lors de certains événements importants de votre vie, elle est là pour vous aider.

Complétez notre questionnaire pour savoir si vous êtes éligible, connaître les pièces justificatives à fournir et effectuer votre retrait.

Quelle est votre situation ?



Mariage ou conclusion d'un PACS



**Arrivée au foyer du 3e enfant et des suivants par
naissance ou adoption au sens de la législation de la
CAF**

Comment disposer de son épargne

Les cas de déblocage anticipé	PEI	PERECOLI
Acquisition, construction de votre résidence principale	●	●
Agrandissement de votre résidence principale	●	
Mariage, divorce, séparation, conclusion ou dissolution d'un PACS	●	
Naissance ou adoption du 3 ^{ème} enfant et des suivants, dès lors que le foyer compte déjà 2 enfants à charge	●	
Création ou reprise d'une entreprise	●	
Cessation du contrat de travail	●	
Invalidité	●	●
Situation de surendettement du salarié	●	●
Décès du salarié, du conjoint ou de la personne liée au PACS	●	●
Expiration des droits à l'assurance chômage du bénéficiaire ou cessation du mandat social pendant au moins 2 ans sans activité		●
Cessation d'activité non salariée suite à une liquidation judiciaire		●
Violences conjugales	●	
Acquisition d'un véhicule propre	●	
Rénovation énergétique de la résidence principale	●	
Activité de proche aidant	●	

Pour disposer immédiatement de son épargne sans la débloquer

- Une avance jusqu'à 80% de l'épargne PEI indisponible
- Conserver les avantages liés à l'épargne salariale (fiscalité, rendement, abondement...)
- Prêt in fine : vous ne payez que les intérêts et à l'échéance, vous rembourserez le capital

Les autres canaux de communication



0 891 670 015

(0,25 cts min + prix d'un appel)



La fenêtre de chat s'ouvre
automatiquement selon un
parcours déterminé



Posez-nous vos
questions



Crédit Mutuel Épargne Salariale
69814 Tassin La Demi Lune CEDEX

Une équipe de chargés de clientèle dédiée aux salariés :

Nos + au service de vos salariés :

- **Interconnexion banque à distance et épargne salariale** (CIC et Crédit Mutuel)
- **Aide du salarié en direct**
- **Déblocages anticipés** : envoi numérisé des pièces justificatives

Code entreprise de la MSA : 150947



LES AVANTAGES CRÉDIT MUTUEL

Avance Epargne Salariale

Pour disposer immédiatement de son épargne sans la débloquer

- Avance jusqu'à 80 % de votre PEI (hors PERECOLI)
 - ✓ Dans la limite de 1 000,00 € à 30 000,00 €
 - ✓ Prêt in fine : pendant la durée du prêt, vous ne payez que les intérêts et à l'échéance, vous remboursez le capital :
 - Soit par la vente de vos parts
 - Soit par un remboursement classique

De ce fait, votre épargne salariale continue de fructifier et votre budget est optimisé au maximum.

- **Le service AVANCE EPARGNE SALARIALE est disponible sur votre espace personnel !**

Comment gérer votre épargne salariale depuis votre espace client sur www.creditmutuel.fr ?

- **Avant de commencer, assurez-vous que :**
 - Vous disposez de votre identifiant et de votre mot de passe habituels pour votre espace client www.creditmutuel.fr.
 - Vous connaissez vos codes d'accès au site internet de Crédit Mutuel Épargne Salariale.
 - Si ce n'est pas le cas, vous pouvez demander la réinitialisation auprès de votre correspondant habituel d'épargne salariale.
 - Vous vous êtes déjà connecté, au moins une fois, au site internet de Crédit Mutuel Épargne Salariale et avez personnalisé votre mot de passe.
- **Puis :**
 - Rendez-vous dans votre espace client sur www.creditmutuel.fr.
 - Choisissez la rubrique « Situation » puis « Autres contrats ».
 - Dans la liste des contrats ou produits, cliquez sur l'onglet « Épargne Salariale »
 - Choisissez « Crédit Mutuel Épargne Salariale Entreprise » puis « Ajouter le lien ».
 - Ensuite, lorsque la page de connexion au site de l'épargne salariale apparaît, saisissez vos codes d'accès transmis par Crédit Mutuel Épargne Salariale. Une fois connecté, l'interconnexion entre les deux sites, celui de la banque et celui de l'épargne salariale, est activée.
 - Dès votre prochaine connexion à votre espace client sur www.creditmutuel.fr, vous accéderez directement et en une seule fois à la gestion de l'épargne salariale : plus besoin de codes séparés !
 - Si besoin, vous pourrez aussi par la suite supprimer cette interconnexion si vous le souhaitez.

LES LIENS UTILES

le partenariat avec le crédit mutuel et la MSA Beauce Cœur de Loire

- [Offre de bienvenue CE, CSE - Crédit Mutuel](#)

Besoin d'informations sur vos dispositifs retraite (autres établissements, transferts, etc ...)

[Info Retraite - Le compte retraite](#)



Merci
De votre attention

